



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2021-09016

PUBLIÉ LE 17 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2021-09-15-00005 - Arrêté portant modification des membres de la commission départementale de la nature des paysages et des sites d'Indre-et-Loire (2 pages)

Page 3

37-2021-09-17-00001 - Arrêté portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Indre-et-Loire CODERST (4 pages)

Page 6

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-09-15-00005

Arrêté portant modification des membres de la
commission départementale de la nature des
paysages et des sites d'Indre-et-Loire

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant modification des membres de la commission
départementale de la nature, des paysages et des sites
d'Indre-et-Loire

La Préfète d'Indre-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles R. 341-16 et suivants ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le Code du Patrimoine ;

VU le Code des Relations entre le public et l'administration ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 février 2007 modifié fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2020 portant modification des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites d'Indre-et-Loire ;

VU les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021,

VU la délibération du conseil départemental d'Indre-et-Loire du 13 juillet 2021 relative à la désignation des membres du conseil départemental pour siéger au sein des divers organismes et commissions ;

VU la démission des maires titulaires au sein du collège des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;

VU le courrier de désignation du 10 septembre 2021 de monsieur le président de l'association des maires d'Indre-et-Loire ;

VU les diverses démissions au sein du collège 4 des personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement auprès de la formation "sites et paysages" ;

VU la demande de madame Baudalet de Livois du 3 mai 2021 sollicitant le remplacement de madame Nathalie Girard en qualité de suppléante pour représenter l'association Vieilles Maisons Françaises ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre en compte les résultats des élections susvisées ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser la composition de la commission départementale de la nature des paysages et des sites d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le collège 2 des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale est modifié comme suit:

- **au sein des formations "Nature", "Publicité", "Sites et Paysages" et "Faune Sauvage Captive":**

Conseillers départementaux:

Titulaires : - M. Patrick MICHAUD, conseiller départemental du canton de Monts,
- M. Henri ALFANDARI, conseiller départemental délégué du canton de Loches,

Suppléants : - Mme Valérie GERVES, conseillère départementale du canton de Loches,
- M. François LAFOURCADE, conseiller départemental du canton de Tours 2

Maires :

Titulaires : - M. Marc ANGENEAULT, Maire de Loches,
- M. Michel GUIGNAUDEAU, Maire de Ligueil,

- **au sein de la formation "des Carrières":**

Conseillers départementaux:

Monsieur le président du Conseil départemental ou son représentant M. Etienne MARTEGOUTTE,

Titulaire: M. Henri ALFANDARI, conseiller départemental délégué du canton de Loches,

Suppléant: M. François LAFOURCADE, conseiller départemental du canton de Tours 2

ARTICLE 2 : Au sein de la formation « Sites et Paysages », le collège 4 de personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement est modifié comme suit:

Titulaires : - M. Hervé RONGERE, architecte,
- M. Eric BOULAY, directeur du CAUE 37
- Mme Martine RAMAT, architecte du Patrimoine,
- Mme Alix de SAINT-VENANT, paysagiste-botaniste
- M. Bruno MARMIROLI, directeur de la Mission Val de Loire

Suppléants : - Mme Mathilde LACAZE, architecte
- M. Vincent CHARDON, Paysagiste
- Mme Mélanie GASTÉ, architecte-paysagiste
- Mme Martine BONNIN, membre de la Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France,
- Mme Myriam LAIDET, chargée de mission à la Mission Val de Loire

ARTICLE 3 : au sein de la formation des sites et paysages, le collège 3 de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement est modifié comme suit:

Mme Sandra BERTHELEMOT, de l'association Vieilles Maisons Françaises remplace madame Nathalie GIRARD en qualité de suppléante de Mme Laurence Baudalet de Livois.

Le reste sans changement.

ARTICLE 4 : Madame la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tours, le 15 septembre 2021

Pour la Préfète et par délégation, la secrétaire générale de la préfecture

Nadia SEGHIER

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-09-17-00001

Arrêté portant renouvellement des membres du
conseil départemental de l'environnement et
des risques sanitaires et technologiques
d'Indre-et-Loire CODERST

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant nomination des membres du Conseil Départemental
de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
(CODERST) d'Indre-et-Loire

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le Code de l'Environnement, et notamment les articles L 141-1 à L141-3, et R141-21 à R 141-26,

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles R 1416-1 à R 1416-6,

VU le Code des relations entre le Public et l'Administration et notamment les articles R 133-1 et suivants,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment les articles 15 et 19,

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2006 modifié par l'arrêté du 27 juin 2012 et fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Indre-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2018 portant nomination des membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, jusqu'au 30 juin 2021 et modifié les 24 avril 2019 et 19 avril 2021,

VU la consultation des membres du Coderst le 29 avril 2021 pour le renouvellement de la commission,

VU la session du 13 juillet 2021 et l'élection des conseillers départementaux pour siéger au sein des organismes et instances,

CONSIDERANT que l'arrêté de nomination des membres du CODERST est échu au 30 juin 2021,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans ces conditions, de renouveler dans sa totalité la composition des membres désignés pour siéger au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques pour une durée de trois ans,

SUR proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire,

ARRÊTE

Article 1er Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires présidé par la préfète ou son représentant est renouvelé et désormais composé comme suit:

EN FORMATION PLÉNIÈRE

Représentants des services de l'Etat

- deux représentants de la Direction Départementale des Territoires
- un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- un représentant de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités
- un représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations
- un représentant du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

Représentants de l'Agence Régionale de Santé

- le directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire ou son représentant

Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

- le directeur départemental du SDIS ou son représentant

Représentants des Collectivités Territoriales

• **Conseil Départemental :**

Titulaires :

- Mme Valérie GERVES, Conseillère Départementale du canton de Loches

- M. Franck CHARTIER, Conseiller Départemental du canton de Chinon

Suppléants

- Mme Barbara DARNET-MALAQUIN, Conseillère Départementale du canton de Tours 3

- Mme Sabrina HAMADI, Conseillère Départementale du canton de Tours 4

• **Communes**

Titulaires

- M. Claude COURGEAU, maire de POCE-SUR-CISSE

- Mme Blandine BENOIST, maire de NEUILLE-LE-LIERRE

- M. Christian BONNARD, adjoint au maire de SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Suppléants - M. Didier GODOY, Maire d'AVOINE

- M. Loïc BABARY, maire de REIGNAC-SUR-INDRE

- M. Christian GATARD, maire de CHAMBRAY-LES-TOURS

Représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission et des experts dans ces mêmes domaines

Représentants des Associations agréées de protection de la nature et de défense de l'environnement

Titulaire - M. Gérard VAN OOST, membre de l'association SEPANT

Suppléant - M. Jean-Dominique BOUTIN, membre de l'association SEPANT

Représentants des organisations de consommateurs

Titulaire - M. Gilles GAULIER, membre de l'UFC QUE CHOISIR

Suppléant - M. Jean-Marc PERARNAU, membre de l'UFC QUE CHOISIR

Représentants de la fédération départementale des associations agréées de pêche

Titulaire - M. Dominique DUVOUX, membre de la Fédération de Pêche d'Indre et Loire

Suppléant - M. Daniel LECLERC, membre de la Fédération de Pêche d'Indre et Loire

Représentants de la profession agricole

Titulaire - M. Cédric RAGUIN, membre de la Chambre d'Agriculture

Suppléant - M. Benoît LATOUR, membre de la Chambre d'Agriculture

Représentants de la profession du bâtiment

Titulaire - M. Thierry BASTARD, membre de la Chambre des Métiers

Suppléant - M. Gérard BERROIR, membre de la Chambre des Métiers

Représentants des industriels exploitants d'installations classées

Titulaire - Mme Malika BOUHNİK, membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie 37

Suppléant - M. Didier DESASSIS, membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie Touraine

Ingénieurs en prévention des risques industriels - hygiène sécurité et environnement

Titulaire - M. Didier REMONT, Directeur d'Agence, SOCOTEC Environnement et Sécurité - Centre Val de Loire, représentant de FILIANCE
Suppléant - M. Sylvain GOUGEON, Responsable d'activités ICPE/SSP, SOCOTEC Environnement et Sécurité - Centre Val de Loire, représentant de FILIANCE

INOVALYS Tours

Titulaire - M. Bruno CAROFF, directeur général Inovalys Tours et pharmacien biologiste
Suppléant - Mme Marlène HEURTAULT, responsable laboratoire et ingénieure chimiste

Personnalités qualifiées

Titulaire - M. Stéphane ROSSOLIN, vétérinaire
Suppléant - M. Marc SAUVAGE, vétérinaire

Titulaire - Mme Hélène GALIA, hydrogéologue agréée
Suppléant - M. Nicolas MARIETTE, hydrogéologue agréé

Titulaire - M. Antoine BRAY, membre du conseil de l'ordre des médecins
Suppléant - M. Thomas RUFIN, membre du conseil de l'ordre des médecins

Titulaire - M. Jérôme VIALE, membre du conseil de l'ordre des pharmaciens
Suppléant - Mme Florence LESLE, membre du conseil de l'ordre des pharmaciens

Article 2

EN FORMATION INSALUBRITÉ

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques- **formation Insalubrité**, présidé par le Préfet ou son représentant, est composé comme suit :

Représentants des services de l'Etat

- le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire ou son représentant,
- le chef du bureau de la défense nationale et de la protection civile ou son représentant à la préfecture d'Indre-et-loire

Représentant de l'Agence Régionale de Santé

- le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val-de-Loire ou son représentant,

Représentants des collectivités territoriales

Titulaires - M. Christian BONNARD, adjoint au maire de SAINT-PIERRE-DES-CORPS
- M. Franck CHARTIER, conseiller délégué
Suppléants - M. Loïc BABARY, maire de REIGNAC-SUR-INDRE
- Mme Sabrina HAMADI, conseillère départementale

Représentants d'associations et d'organismes dont 1 représentant d'associations d'usagers et 1 représentant de la profession du bâtiment

Titulaire - M. Gilles GAULIER, membre de l'UFC QUE CHOISIR
Suppléant - M. Jean-Marc PERARNAU, membre de l'UFC QUE CHOISIR
Titulaire - Mme Marie-Rose RIQUET, membre de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie Touraine

Titulaire - M. René GUYOT, membre de l'association ORGECO Familles rurales de Touraine
Suppléant - M. Jean-Pierre MESLET, membre de l'association ORGECO Familles rurales

Titulaire - M. Thierry BASTARD, membre de la Chambre des Métiers
Suppléant - M. Gérard BERROIR, membre de la Chambre des Métiers

2 personnalités qualifiées dont un médecin

Titulaire - M. Antoine BRAY, membre du conseil de l'ordre des médecins
Suppléant - M. Thomas RUFIN, membre du conseil de l'ordre des médecins

Titulaire - M. Jérôme VIALE, membre du conseil de l'ordre des pharmaciens
Suppléant - Mme Florence LESLE, membre du conseil de l'ordre des pharmaciens

Article 3

Sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant, les membres de la commission et de sa formation spécialisée sont nommés **jusqu'au 30 juin 2024**. Le présent arrêté préfectoral entrera en vigueur dès sa publication au recueil des actes administratifs.

Tout membre de la commission ou de sa formation spécialisée qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4

Les arrêtés préfectoraux susvisés portant nomination des membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Indre-et-Loire susvisés, sont abrogés.

Article 5

Madame la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à chacun des membres, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire, ainsi que sur le site internet (www.indre-et-loire.gouv.fr).

Tours, le 17 septembre 2021

La préfète ,Marie LAJUS